



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LOUISEVILLE

## Règlement numéro 686

---

Règlement amendant le règlement numéro  
500 concernant la prévention incendie

---

À une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Louiseville, tenue au 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville, lundi le 8 avril 2019 à 20 h à laquelle sont présents :

M. Gilles Pagé	district n° 1
M <sup>me</sup> Françoise Hogue Plante	district n° 2
M. Mike Touzin	district n° 3
M <sup>me</sup> Sylvie Noël	district n° 4
M. Alain Pichette	district n° 5
M <sup>me</sup> Murielle Bergeron Milette	district n° 6

Formant quorum sous la présidence de son Honneur monsieur le maire, Yvon Deshaies

Sont aussi présents : M. Yvon Douville, directeur général  
M<sup>e</sup> Maude-Andrée Pelletier, greffière

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville désire apporter une modification au règlement numéro 500 concernant la prévention incendie;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Alain Pichette lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a dûment été adopté par madame Françoise Hogue Plante lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2019, aux termes de la résolution 2019-080;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que chacun des membres du conseil déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

L'article 14 du Règlement numéro 500 concernant la prévention incendie est remplacé par ce qui suit, à savoir :

« **14.** Un poteau incendie doit être libre en tout temps de toute construction, ouvrage, plantation ou tout autre obstruction dans un rayon de **1,5** mètres.. »

**ARTICLE 2 :**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À LOUISEVILLE  
CE 8<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2019

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE